

Séance du 06 Avril 2018

Date de la convocation
30 mars 2018
Date d'affichage
30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi six avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 30 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Présents : Mmes et M^{rs}

Patrick GRÉGORI, Maire,

André BESNIER, Françoise MANIÈRE, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie GOHON, adjoints, Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Fanny SEIDENBINDER, Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Vincent LEROY, Laurence LEPROUST, Stéphanie COLLET, Christine JUY et Olivier RONDEAU.

Absents ayant donné procuration : M^{me} Laurence MONIN (pouvoir à M^{me} Brigitte LAURENT) et M^{me} Karine VIRLOUVET (pouvoir à M^{me} Stéphanie COLLET).

Absents excusés : Néant.

M^{me} Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 16 mars 2018 et les membres présents signent le registre des délibérations.

VOTE DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil décide de fixer le produit attendu 2018 à 514 151 € et de maintenir, pour 2018, les taux précédents qui sont fixés comme suit :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	1 473 000 €	16,48 %	242 750 €
Taxe foncière (bâti)	1 157 000 €	12,95 %	149 832 €
Taxe foncière (non bâti)	400 223 €	29,98 %	121 569 €
Total			514 151 €

Pour : 17
Contre : 01
Abstentions 01

BUDGET PRIMITIF DISTRIBUTEUR A CARBURANTS 2018 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances, en équilibre pour le fonctionnement et en suréquilibre pour l'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	219 869 €	219 869 €
Section d'investissement	88 284 €	119 461 €
TOTAL	308 153 €	339 330 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 16
Contre : 02
Abstentions : 01

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018-

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	332 220 €	332 220 €
Section d'investissement	356 610 €	356 610 €
TOTAL	688 830 €	688 830 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 16
Contre : 01
Abstentions : 02

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	69 634 €	69 634 €
Section d'investissement	92 202 €	92 202 €
TOTAL	161 836 €	161 836 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 17
Contre : 01
Abstentions : 01

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 -

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé en commission des finances qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 459 556 €	2 459 556 €
Section d'investissement	1 376 823 €	1 376 823 €
TOTAL	3 836 379 €	3 836 379 €

Majorité pour ce budget.

Pour : 17
Contre : 02
Abstentions

Le Conseil vote le montant des subventions suivantes aux différentes associations ainsi qu'il suit :

Fitness	500 €	Gym volontaire	1 000 €
Football	4 000 €	Tarot	150 €
APE (école publique)	9 822 €	Ceton Danse	2 500 €
ACPG/CATM	800 €	Ceton Patrimoine	500 €
Club retraités	800 €	Pêche	400 €
Comité de jumelage	1 000 €	M.A.P.	250 €
Chorale Sur Ceton Là	390 €	Lutille	50 €
Association Sportive Collège du Theil sur Huisne	460 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ceton	1 400 €
Festi Perche	2 000 €	ADMR	520 €

Pour : 17
Contre : 02
Abstentions

Madame Christine JUY expose les raisons de son vote contre le budget principal, qui sont des propositions déjà formulées mais restées sans suite :

- **Embauche d'un chef-cuisinier au restaurant scolaire,**
- **Gestion collective des haies,**
- **Création d'une régie de chauffage,**
- **Création d'une régie communale pour l'eau,**
- **Protection des zones de captage.**

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.